

Règlement du Trail « **Per Cami** »
BELVEDERE LA GORDOLASQUE
12^{ème} édition organisée par l'office de tourisme de Belvédère
L'office de tourisme de Belvédère est l'organisateur officiel de l'épreuve
Dimanche 3 septembre 2017

Le Trail per Cami est une course pédestre en auto-suffisance, se déroulant principalement sur chemins de randonnée et pistes. Elle s'inscrit dans les challenges Trail nature 06, du Spiridon & elle est la finale du challenge Allianz Vésudie Tinée.

Deux parcours sont proposés :

Parcours découverte de 13 km pour 1050 m de dénivelé +/- Départ : 10h, durée maximale 5h altitude maximale de 1711m. Points d'eau sur le parcours.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, de juniors à vétérans.

L'épreuve est également ouverte aux marcheurs, départ 9h, durée maximale 6h. (Ouverte aux cadets accompagnés d'un parent)

Parcours nature 27 km pour 2150 m de dénivelé +/- Départ 8h30, durée maximale 6h30. L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, de juniors à vétérans.

A ce titre, une assurance en responsabilité civile a été contractée. Il est cependant conseillé à l'ensemble des participants de souscrire leur propre assurance individuelle. Ils devront également fournir à l'organisateur, au plus tard le jour de l'inscription, une copie de leur licence 2016/2017 émise par les fédérations : FFA, FFTRI, FSGT Athlétisme, UFOLEP Athlétisme, FFCO ou FFPM. Ou à défaut un certificat médical délivré par un médecin, daté de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « ne présente aucune contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ». (conformément à la loi 99-223 du 23/03/99 : la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins 1 an).

Tous les participants sont tenus de s'informer au préalable de la difficulté du parcours.

Des points de contrôle seront disposés sur l'ensemble du parcours. Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire il est susceptible de disqualification.

Une barrière horaire sera positionnée sur les deux parcours. En cas de départ après la barrière horaire fixée, et sur décision unilatérale de l'organisation, un coureur sera déclaré « hors délai » signifiant sans appel sa mise hors course. Son dossard lui sera retiré, il sera alors pris en charge par l'organisation. Toute personne continuant la course après avoir été mise hors délai par l'organisation ne bénéficiera plus de l'assistance mise en place. L'organisation décline alors toute responsabilité pour les conséquences encourues par la personne.

Tout concurrent souhaitant abandonner devra impérativement se présenter au responsable du point de contrôle le plus proche afin de lui remettre son dossard. En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au responsable de poste.

Le départ et l'arrivée s'effectuent, Place Cour, au cœur du village.

Le retrait des dossards s'effectuera, uniquement le 3/09/2017 à partir de 7h à Belvédère au lieu de départ de l'épreuve.

Équipement : 75 cl d'eau (points d'eau sur le parcours) ,1 couverture de survie uniquement pour le parcours Nature, 1 téléphone portable avec n° d'urgence et n° des responsables de l'épreuve transmis par l'organisation

Droit d'engagement : Parcours découverte coureurs et marcheurs 12€. Parcours nature 15€

Récompenses coureurs : Scratch, 1^{ère} femme, 1^{er} homme. Les 3 premiers, femmes et hommes de chaque catégorie.

Récompenses marcheurs : 1^{ère} femme, 1^{er} homme.

Les inscriptions et renseignements techniques se feront par internet : www.aromsazur.com

L'organisation proposera aux concurrents un ravitaillement simple (type fruits, eau, sucre, ...) à la vacherie de la Gordolasque sur l'itinéraire du parcours nature, un 2^{ème} à l'arrivée de l'épreuve.

Aucun ravitaillement sur le parcours nature, des points d'eau potable seront signalés par affichage.

Du fait de leur engagement à l'épreuve les coureurs donnent à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image les concernant et cèdent donc leur droit à l'image dans le cadre de la promotion de la manifestation. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'office de tourisme de Belvédère. **Sécurité** : L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve. La couverture sanitaire de l'épreuve sera assurée par l'organisateur. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les commissaires disposés sur le parcours. Les signaleurs, contrôleurs et secouristes sont parfaitement habilités à mettre hors course un concurrent qu'ils jugent inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée. Ne dépassez jamais vos limites, restez lucides et prudents !

Remise des prix aux environs de 15h.

Météo : En cas de mauvais temps les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler pour raison de sécurité. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

La restauration des participants et accompagnateurs qui le désirent sera assurée sur place après l'épreuve moyennant une inscription préalable et la somme de 8€/personne.

La participation au Trail « Per Cami » implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement.

Nous rejoindre : Au départ de Nice emprunter la RD 6202 jusqu'au Plan du Var puis la suivre la RD 2565 en direction de Roquebillière puis la RD 71 jusqu'au village de Belvédère.